

## donation avance sur heritage

## Par djomeli, le 30/11/2009 à 10:14

bonjour,

il y a 20 ans, mes parents m'ont donné par donation avance sur héritage, une remise que j'avais commencé un rénover lorsque j'ai connu mon mari qui m'a aidé à finir les travaux. Sachant que quand je l'ai connu, j'avais déjà une fille qui est majeur aujourd'hui et nous avons eut un autre enfant ensemble(qui est mineur). (nous sommes marié sans contrat). Mes parents en ayant l'usufruit et ne s'entendant pas avec mon mari, celui-ci à peur que s'il m'arrivait quelque chose. Ceux-ci le mettes dehors.

Pour ma part, j'estime que c'est normal qu'il puisse vivre dans notre maison puisqu'il a largement contribué à cette habitation.

Tout le monde me dit qu'il faut que j'aille devant un notaire signer une donation au dernier vivant mais ce que je souhaite par dessus tout c'est préserver ma fille (qui n'a que moi). voici ma question : je veut être sûr qu'à mon décès mes 2 enfants hériteront de la maison (avec la même part)et surtout sachant que mon mari ne se plait pas réellement dans notre maison, aura-t-il le droit de la vendre ou la louer sachant que si à son tour il décède, seul mon fils héritera.

merci de votre aide djomeli